

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par **Monsieur et Madame SOLAK** Rue Cavée Philippe Denis, 42 à 7340 Colfontaine pour exécuter sur le bien sis à **Rue Cavée Philippe Denis 42 à 7340 Colfontaine**, et cadastré **02 B 931 V 2** les travaux suivants : **Régularisation d'un volume secondaire arrière**.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du guide communal d'urbanisme pour les motifs suivants :

Art 17 .3 : Implantation: Profondeur totale de bâtisse, annexe comprise, supérieure à 18,00 m.

Art 17.7 et 15.7 : Baies et ouvertures : L'annexe à régulariser présente une baie plus large que haute

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12/07/2021 au 26/08/2021 au collège communal

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Colfontaine, Place de Wasmes, 22 à 7340 Colfontaine

Le dossier peut être consulté au Carré Communal Yvon Biefnot (Service Urbanisme), rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE, **uniquement sur rendez-vous en téléphonant, 24h00 à l'avance, au 065/88 73 40** :

- *du lundi au vendredi de 09h00 à 14h00*

Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août conformément à l'article D.I.16. § 1^{er} du CoDT

Des explications sur le projet peuvent être obtenues pendant la durée de l'annonce de projet auprès du service Urbanisme, rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE.

Le présent avis est affiché au plus tard 5 jours avant la période durant laquelle les réclamations et observations peuvent être envoyées au Collège communal et ce pour une durée de 3 semaines.

A Colfontaine, le 06/07/2021

Le Directeur général,

(s) D. BLANQUET

Pr le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(s) M. MESSIN
Echevin de l'Urbanisme